Case FRC 3234

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif, du 16 fructidor, l'an 4 de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-cents.

Citoyens-Représentans,

Le Directoire exécutif vous a adressé le premier de ce mois, comme il l'avoit fait le premier et le 16 de chacun des deux mois précédens, un état général pré-

2 ix 96

sentant les résultats des mesures par lui prises pour assurer l'exécution des lois relatives au nouveau mode de vente des biens nationaux, et au recouvrement du prix de ces biens.

Cet état formé d'après les états partiels parvenus jusqu'alors de quatre-vingt-un départemens seulement, six étoient en retard; mais cinq ayant satisfait aux demandes qui leur avoient été faites par le ministre des finances et le commissaire du Directoire près l'administration départementale des Côtes-du-Nord, étant le seul dont il ne soit encore parvenu aucune réponse, l'état que le Directoire joint au présent message, est plus complet que ceux qu'il vous a adressés précédemment; il offre pour résultat:

1°. 194,553 soumissions;

2°. 488,936,006 fr. 12 cent. en consignations;

3°. 39,026 ventes consommées;

4°. 344,678,171 fr. 62 cent. pour le montant du prix de ces ventes;

5°. 332,813,037 francs 61 cent. en sommes payées à compte;

6°. 2,907 déchéances;

7°. Et enfin 3,973,614 fr. 01 cent. en sommes restituées aux soumissionnaires déchus.

La différence existante entre ces résultats provenans des quatre-vingt-six départemens et ceux provenans de quatre-vingt-un seulement compris dans le dernier état que le Directoire vous a adressé, présente une augmentation,

1°. De 15,910 soumissions;

2°. De 59,891,626 fr. 72 cent. en consignations;

3°. De 11,374 ventes;

4°. De 71,419,967 fr. 66 cent. pour le prix de ces ventes;

5°. De 82,649,489 francs 16 cent. pour paiemens à compte;

6°. De 820 déchéances;

7°. Enfin de 7,285 fr. 11 cent. en restitutions effectuées aux soumissionnaires déchus.

Le Directoire exécutif surveillera constamment, ci-

THE NEWBERRY LIBRARY

toyens représentans, l'effet des mesures qu'il vous a annoncées avoir prises pour assurer le recouvrement que la loi du 13 thermidor a pour objet, et il sera aussi exact à vous en faire connoître les résultats qu'il l'a été jusqu'à présent à vous transmettre ceux relatifs à l'exécution des lois des 28 ventôse, 6 floréal et 22 prairial derniers.

Signé, L.-M. REVELLIÈRE-LÉPEAUX, *président.*

Par le Directoire exécutif :

Le secrétaire-général, *Signé*, LAGARDE.

Pour copie conforme.

Les représentans du peuple secrétaires du conseil des Cinq-cents, PEYRE, NOAILLE, BOURDON, *secrétaires.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Fructidor, an IV.